



*Photo du CARC*

#### AU TERME DU VOYAGE

Un groupe d'avions C-119 de l'escadrille de transport du CARC s'alignent sur la piste de l'aéroport d'Abou Suweir en Égypte, après une envolée à partir de la zone de relais des Nations Unies à Naples, en Italie. Les fourgons volants viennent de descendre un peloton de soldats finlandais, qui constitue une partie de l'apport de ce pays à la Force d'urgence des Nations Unies. Ils sont déjà en voie de refaire leur plein d'essence pour le voyage de retour à Naples.

À la mi-janvier, la composition et les effectifs de la Force d'urgence des Nations Unies s'établissaient ainsi: Brésil: 530; Canada: Armée 789, CARC 350; Colombie: 527; Danemark: 389; Finlande: 257; Inde: 954; Indonésie: 593; Norvège: 471; Suède: 354; Yougoslavie: 783.

sons tous, d'ailleurs, que notre adhésion à cette initiative constructive n'implique aucune violation de souveraineté. Il s'agit plutôt d'une méthode par laquelle la souveraineté nationale contribue à réaliser la paix, la sécurité et un règlement politique par l'entremise des Nations Unies.

Le contrôle de cette force est entre les mains des Nations Unies et doit y demeurer, sans quoi ce ne serait pas une force des Nations Unies mais un simple rassemblement de forces nationales, placées chacune sous le contrôle de son propre gouvernement et servant dans un pays étranger avec le consentement de celui-ci et selon les conditions qu'il aurait posées. Cette formule, serait inacceptable, j'en suis sûr, pour la plupart des gouvernements qui siègent à cette Assemblée.

J'admets, cependant, que le secrétaire général devrait consulter le gouvernement du pays où la force est en service, sur toutes les questions d'importance susceptibles de l'intéresser; de plus, cette force, telle que nous l'envoyons, restera dans la région jusqu'à l'achèvement de sa mission et c'est à l'Organisation des Nations Unies elle-même qu'il appartiendra de déterminer le moment où ce but aura été atteint. Elle opérera, suivant des principes conformes à notre conception, là où l'appellera sa mission, intervenant entre les puissances opposées pour prévenir la reprise d'un conflit. Ainsi que l'affirme le secrétaire général dans son rapport, elle est censée couvrir une région s'étendant approximativement depuis le canal de Suez jusqu'aux lignes de démarcation de l'armistice et faciliter la création d'un climat de paix, nécessaire à tout règlement juste et accepté des parties.

Nous ne devons à aucun moment perdre de vue cet objectif. Il est grand temps d'en entreprendre la réalisation dans le cadre des Nations Unies: il s'agit, pour le moins, d'une tâche longue et ardue.